



Les échanges entre les autorités franco-valdo-genevoises ont été nourris en 2022 par les répercussions des crises sanitaire, climatique et énergétique avec la guerre en Ukraine. L'importance du dialogue transfrontalier s'est une nouvelle fois confirmée.

Le sujet de la santé est resté prégnant tout au long de l'année avec la réactivation de la commission santé du CRFG, l'étude de l'observatoire statistique transfrontalier (OST) sur les personnels soignants et les réflexions qui ont suivi la déclaration franco-suisse de mars 2022, pour la mise en place d'une commission mixte sur la coopération sanitaire franco-suisse réunie en décembre 2022.

La question d'un cadre pérenne pour le télétravail des frontaliers, qui a beaucoup progressé durant la pandémie et a également fait l'objet de discussions bilatérales, a été au cœur des échanges de l'instance politique du mois de mai 2022, avec la présentation d'une étude de la mission opérationnelle transfrontalière (MOT).

S'agissant de l'approvisionnement énergétique pour l'hiver 2022/23 et du retour d'expérience de la sécheresse de l'été 2022, c'est l'instance politique de coopération (IPC) du mois de novembre qui s'en est saisie pour disposer d'une information partagée et décider des actions communes à mener.

► Santé

► Télétravail frontalier

► Crise énergétique et sécheresse

► CERN

► Eaux transfrontières du Rhône

► Compensation financière genevoise

► Observatoire statistique transfrontalier

► Scolarité

► Petites douanes

Santé

Une coopération confortée

La crise sanitaire a révélé dès 2020 des situations de dépendance réciproque en matière de santé et la nécessité d'échanger davantage.

L'instance politique de coopération a ainsi réactivé la commission santé du CRFG. En 2022, celle-ci s'est réunie deux fois et a donné lieu à des échanges constructifs et ouverts entre ses membres pour la recherche de solutions et d'avancées concrètes.

La coopération bute toutefois sur plusieurs difficultés. La pénurie de personnels soignants en France au niveau national, régional et particulièrement en Haute-Savoie conduit à des fermetures de lits et de places dans les hôpitaux et les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et le flux de la France vers la Suisse de personnels formés en France augmente.



S'agissant du sujet assurantiel, la dissymétrie entre les systèmes français et suisse s'accroît avec le développement du droit d'option des frontaliers vers la Suisse.

La situation impose des mesures structurelles avec une stratégie qui doit se renforcer pour une meilleure attractivité des métiers du soin dans chacun des deux pays. Sur le plan transfrontalier, une voie de passage restant à travailler a été retenue par l'instance politique de coopération, comme l'augmentation du nombre de places dans les établissements français et suisses de formation ou l'adoption d'une charte pour juguler le débauchage des personnels français par les structures suisses, privées et publiques. Un groupe de travail technique a été initié par la commission santé du CRFG afin d'être rapidement force de propositions. Sa feuille de route porte aussi sur la question de l'accès aux soins, avec la volonté affichée de renforcer la coopération inter-hospitalière.

Les réflexions du CRFG viendront alimenter le dialogue qui s'est instauré au sein de la commission mixte sur la coopération sanitaire franco-suisse, qui s'est réunie à Annecy le 15 décembre 2022.

Crise énergétique et sécheresse

Un état des lieux et des actions communes

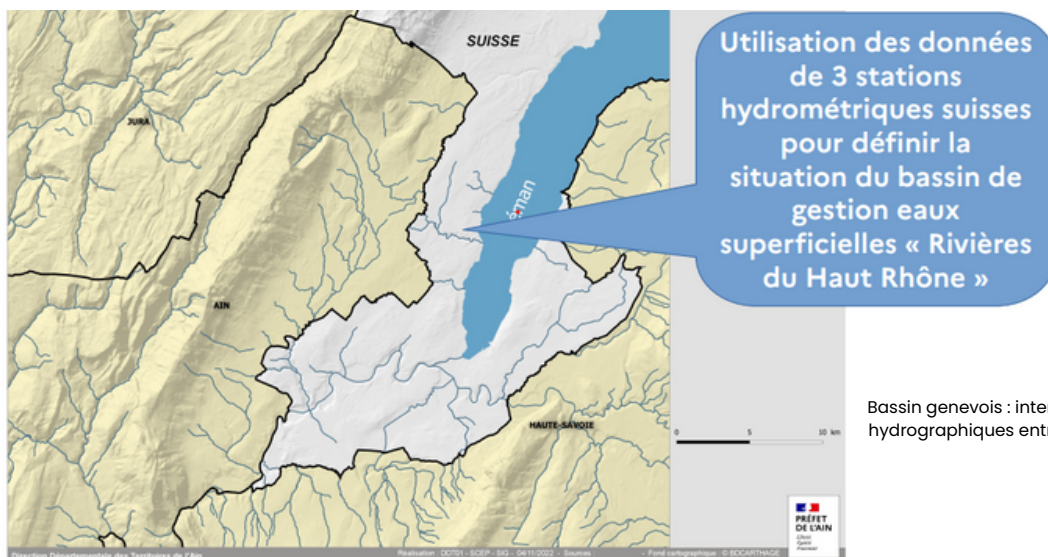
A travers ces sujets à enjeux majeurs et d'actualité pour chacun des deux pays, il s'agissait pour l'instance politique de coopération d'apprécier les enjeux transfrontaliers et de décider d'actions communes.

Les plans de sobriété et de restriction de consommation énergétique pour l'hiver 2022 ont été présentés pour la France et pour la Confédération suisse ainsi que pour le Canton de Genève.



Les réseaux électriques et de gaz entre la France et la Suisse étant très intégrés à l'échelle du genevois, il a été décidé d'ouvrir une réflexion technique visant à vérifier que les interventions sur une partie du réseau (hypothèse de délestages notamment) n'aient pas d'impact chez le voisin.

Sur le second point relatif à la sécheresse, le partage des cours d'eau et des nappes phréatiques entre la France et la Suisse à l'échelle du bassin lémanique a été présenté, ainsi que les cadres réglementaires. Les épisodes de sécheresse ayant vocation à se reproduire, la mise en place d'une coordination franco-suisse a été actée, avec un échange régulier de données et d'informations réciproques sur la situation de la ressource en eau de manière générale (cours d'eau, nappes) et sur les dispositions prises. Le volet communication (à l'attention de l'ensemble des usagers de l'eau) a aussi été identifié comme devant être amélioré et pouvant faire l'objet d'un travail de coopération.



Télétravail frontalier

Un accord qui répond aux besoins de la région

A l'approche de l'échéance des accords dérogatoires franco-suisse liés à la crise sanitaire, la question de la réglementation du télétravail frontalier a été au centre des travaux du CRFG. L'IPC (instance politique de coopération) s'y est penchée amplement lors de sa réunion de printemps. Une étude de la Mission opérationnelle transfrontalière ("Impacts du télétravail frontalier – Le télétravail frontalier : de marginal à indispensable") a fait l'objet d'une riche présentation et donné lieu à des échanges qui ont mis en exergue le souhait commun des membres du CRFG d'aboutir à une solution durable par l'instauration d'un seuil de tolérance permettant aux personnels frontaliers de télétravailler une partie de leur temps, sans que cela ne porte à conséquence sur la fiscalisation de leur travail. Ces réflexions ont été transmises par la coprésidence du CRFG aux Ministères français et suisses compétents.

Sensibles aux inquiétudes manifestées par l'ensemble des partenaires franco-genevois, les autorités nationales ont trouvé en fin d'année un accord sur un régime fiscal pérenne en matière de télétravail frontalier, qui depuis le 1er janvier 2023 devient possible jusqu'à 40% du taux d'activité sans changement du lieu d'imposition. Cet accord répond ainsi aux besoins des employeurs genevois et des travailleurs domiciliés en France, et contribue à la qualité de vie du bassin de vie transfrontalier.



CERN

Étude de faisabilité du FCC (futur collisionneur circulaire)

Une information sur l'étude de faisabilité portée par le CERN concernant le Futur collisionneur circulaire (FCC) a été partagée lors de l'instance politique de coopération du 10 novembre 2022. Aussi bien du côté français que du côté suisse, les autorités veillent à ce que tous les niveaux de collectivités locales soient pleinement informés et associés, par le biais de rencontres collectives et d'un travail étroit, afin que le CERN intègre dès l'amont dans ses études les questions que se posent les élus.



Eaux transfrontières du Rhône

Un point de situation a été fait le 10 novembre 2022 sur la négociation bilatérale franco-suisse pour la conclusion d'un accord-cadre sur les eaux transfrontières du Rhône, visant à apporter une vision d'ensemble, par delà les nombreuses instances existantes, et à renforcer la coopération autour de ce bien commun. Une information a aussi été faite sur le processus conduit en parallèle dans le but d'aboutir à un dispositif franco-suisse de régularisation du niveau des eaux du Léman.



Crédit Photo : Stéphanie Moser - Metanephros / Grand Genève

Compensation financière genevoise

Réunion du groupe de suivi

Le groupe de suivi sur la compensation financière genevoise (CFG) s'est réuni le 12 mai 2022. Les discussions ont porté sur la répartition dans les territoires français des fonds versés par le canton de Genève en 2021, conformément à l'accord de 1973 entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement français. La CFG (326 millions CHF, soit 296 millions EUR) a été partagée entre la Haute-Savoie (76.7%, soit 227 millions EUR) et l'Ain (23.3%, soit 69 millions EUR). Dans les deux départements, les fonds ont ensuite été répartis entre une part affectée principalement à des investissements structurants (portés notamment par les départements et des EPCI - établissements publics de coopération intercommunale) et une autre distribuée directement aux communes, proportionnellement au nombre de frontaliers résidents, et aux intercommunalités.

Début juillet, le canton de Genève a versé à l'agence centrale du Trésor français 343 millions CHF au titre de la CFG pour l'année 2022. En comparaison avec 2021, le montant de la CFG exprimé en CHF s'est accru de 5%.

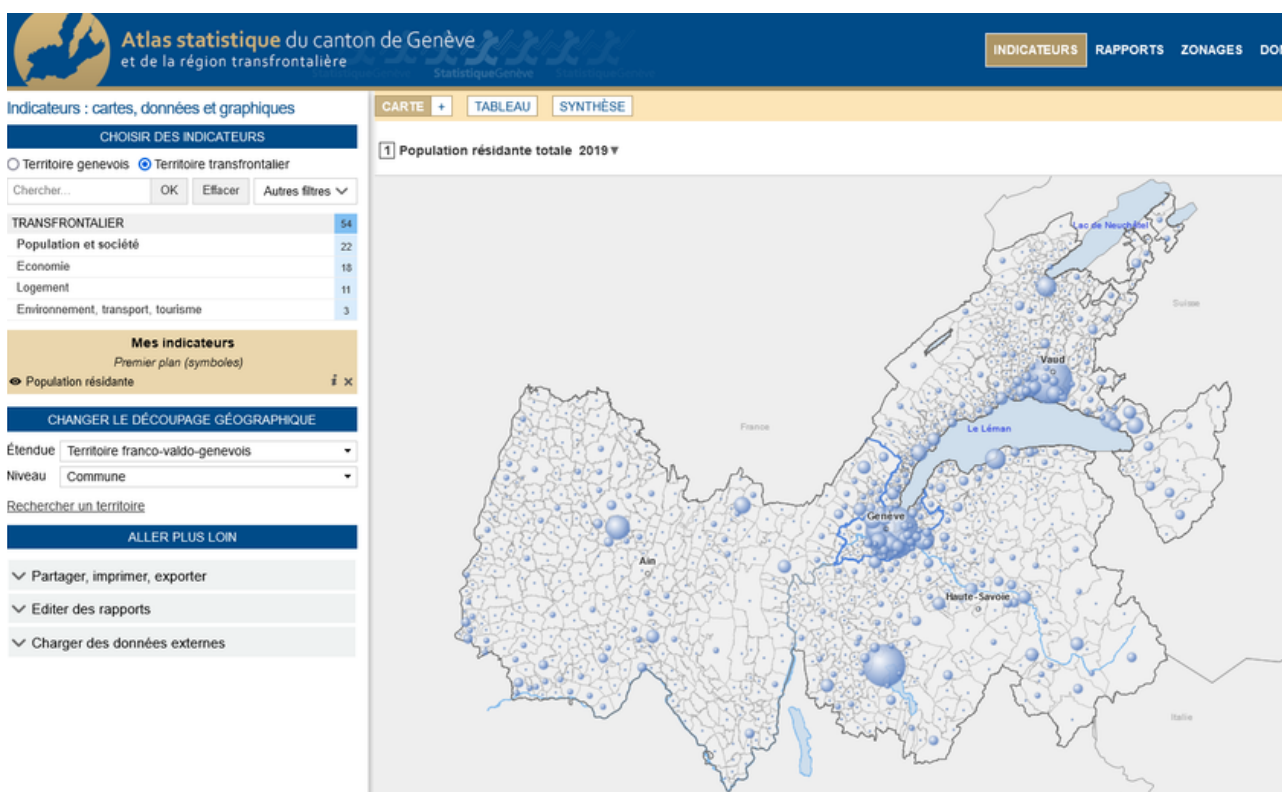
Observatoire statistique transfrontalier

Nouvel atlas et étude sur le personnel soignant

La pandémie de Covid-19 a mis en évidence la dépendance à l'égard du personnel soignant. Persuadé que comprendre le phénomène du travail transfrontalier dans ce secteur est un enjeu capital pour les pouvoirs publics, l'Observatoire statistique transfrontalier a focalisé ses travaux en 2022 sur le personnel soignant dans le territoire franco-valdo-genevois. Ses analyses ont permis de mesurer des flux transfrontaliers importants, en particulier à destination du canton de Genève, où 57% du personnel soignant des hôpitaux et cliniques détient un diplôme d'origine française. L'ensemble des résultats a été publié en été dans une fiche, qui a ensuite fait l'objet de plusieurs présentations en automne auprès de publics issus d'horizons différents (élus, représentants des administrations publiques, membres de structures socio-sanitaires, etc...).



L'année 2022 a aussi été caractérisée par la mise en ligne de l'Atlas statistique transfrontalier, outil numérique qui permet de découvrir la région transfrontalière sous un nouveau jour, à l'aide d'un grand nombre d'indicateurs localisés qui peuvent être facilement sélectionnés et visualisés. L'évolution et les perspectives démographiques de l'espace transfrontalier genevois (comprenant le canton de Genève, la Région de Nyon et la zone d'emplois du Genevois français) ont aussi été au centre des activités de l'OST, avec la publication en mars des derniers chiffres sur la population (991 600 habitants au 1er janvier 2019) et la diffusion en juillet des projections à horizon 2050 (1 308 000 habitant selon le scénario moyen).



Scolarisation

Croissance des effectifs soutenue des deux côtés de la frontière

Le groupe ad hoc mis en place en 2018 suite à la décision du canton de Genève de modifier le système dérogatoire d'inscription dans les écoles publiques genevoises des enfants domiciliés en France voisine, a tenu sa réunion annuelle en octobre 2022.

Le rythme de croissance des effectifs dans les écoles publiques françaises s'est à nouveau accéléré après avoir ralenti au cours des deux dernières années. Du côté genevois, l'augmentation des effectifs des élèves dans l'école obligatoire publique suit un rythme constant et important. Des deux côtés de la frontière, les perspectives pour les trois prochaines années prévoient une croissance soutenue. Il demeure toujours difficile de tirer un bilan du changement du système d'inscription dans les écoles publiques genevoises, compte tenu notamment du manque de recul (dû aussi à la pandémie, qui a eu un effet sur la démographie et la scolarisation à domicile). Ainsi, l'observation de l'évolution des effectifs des élèves dans les écoles publiques de la région transfrontalière se poursuivra afin de dresser un constat sur une période plus longue.

Petites douanes

Approche multimodale pour maximiser l'effet des mesures

Les démarches transfrontalières pour réduire les flux pendulaires de trafic individuel motorisé au travers des axes secondaires se sont poursuivies au cours de l'année 2022, avec le renforcement de l'offre des transports publics, de mesures supplémentaires en faveur du covoiturage, une amélioration de l'accès et des tarifs des P+R, ainsi que des aménagements cyclables. Le comité de pilotage "Genève sud" a convenu de prolonger la lettre d'intention portant sur la réduction du trafic pendulaire motorisé aux douanes de Soral II, Sézegnin, Chancy II et Certoux, réaffirmant ainsi l'engagement pris par l'ensemble des partenaires dans la lettre d'intention de janvier 2018. Le Comité de pilotage "Mobilité pendulaire Chablais" a, quant à lui, décidé d'un essai de fermeture des douanes de Cara et La Renfile, de 22h à 5h. Cet essai, visant à réduire les nuisances sonores nocturnes sur ce périmètre, a démarré en octobre pour une durée de trois mois.

Pour en savoir plus sur le CRFG : crfginfo.org